

## Réunion du Comité Syndical du 20 décembre 2019

Convoqué le treize décembre deux mille dix-neuf, en vertu de l'article L2121-17 et suite à l'annulation de sa réunion du douze décembre deux mille dix-neuf pour absence de quorum, le Comité syndical s'est réuni le vingt décembre deux mille dix-neuf à dix-huit heures pour sa quatre-vingt-quatorzième séance dans la salle d'Assemblée de Clermont Auvergne Métropole, sise 64 avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand.

Monsieur Dominique ADENOT, Président de séance, procède à l'appel des membres.

### 94<sup>e</sup> Séance

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200048171-20191220-DCS653-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/01/2020

#### Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

Monsieur Dominique ADENOT  
Madame Nadine ALAPETITE  
Madame Pascale AMEIL  
Monsieur Pierrick BELLAT  
Madame Martine BELLEROSE  
Monsieur Gérard BONHER  
Monsieur Jean-Pierre BUCHE  
Monsieur Jacques CHEVALIER  
Monsieur Alain DEAT  
Monsieur Roger GARDES

Monsieur Dominique GUÉLON  
Monsieur Michel LACROIX  
Monsieur Jacques LARDANS  
Monsieur Christian MÉLIS  
Monsieur Jean-Marc MORVAN  
Madame Françoise NOUHEN  
Monsieur Jean-Philippe PERRET  
Monsieur Michel PROSLIER  
Monsieur René VINZIO  
Monsieur Daniel VOGT

#### Étaient excusés / absents :

Monsieur Jean-Claude ARESTÉ  
Monsieur Jérôme AUSLENDER  
Monsieur Jacques BEAUJON  
Monsieur José BELDA  
Monsieur Michel BEYSSI  
Monsieur Olivier BIANCHI  
Monsieur Roland BLANCHET  
Monsieur Frédéric BONNICHON  
Monsieur Gérard CHANSARD  
Monsieur Jean-Michel CHARLAT  
Monsieur Serge CHARLEMAGNE  
Monsieur Cyril CINEUX  
Monsieur Jean-Christian COURCHINOX  
Monsieur Jean-Paul CUZIN  
Monsieur Joël DERRÉ  
Monsieur Antoine DESFORGES  
Monsieur Laurent DIAS  
Monsieur Gérard DUBOIS  
Madame Martine FAUCHER  
Madame Hélène FEDERSPIEL  
Monsieur Philippe GAILLARD  
Madame Blandine GALLIOT  
Monsieur Louis GISCARD D'ESTAING  
Monsieur Gérard GUILLAUME  
Monsieur Mohand HAMOUMOU

Monsieur Jean-Pierre HÉBRARD  
Monsieur Jean-Maurice HEINRICH  
Monsieur Didier IMBERT  
Monsieur Grégory LÉPÉE  
Monsieur Yves LIGIER  
Monsieur Jean-Henri PALLANCHE  
Monsieur Bertrand PASCUTO  
Monsieur Alain PAULET  
Monsieur Gilles PAULET  
Monsieur Pierre PÉCOUL  
Monsieur Gilles PETEL  
Monsieur Pascal PIGOT  
Monsieur Jérôme PIREYRE  
Monsieur Yves PRADIER  
Monsieur Hervé PRONONCE  
Madame Marie-Jeanne RAYNAL  
Monsieur Marc REGNOUX  
Monsieur Christian SIMONET  
Madame Marie-José TROTE  
Monsieur Bruno VALLADIER  
Monsieur Dominique VAURIS  
Monsieur Gérard VIALAT  
Monsieur Gilles VOLDOIRE  
Monsieur Nicolas WEINMEISTER

**Avaient donné pouvoir :**

Monsieur Mohand HAMOUMOU  
Monsieur Yves LIGIER  
Monsieur Marc REGNOUX

À Monsieur Alain DEAT  
À Monsieur Christian MÉLIS  
À Monsieur Dominique ADENOT

**Monsieur le Président de séance constate que le quorum est atteint.**

## **Frais de Déplacement**

Monsieur le Président explique que le décret 2019-139 du 26 février 2019 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires de personnels civils de l'État, et l'arrêté du 26 février 2019 revalorisent les frais de mission, les indemnités kilométriques et d'hébergement.

Le barème de l'indemnité kilométrique s'applique de la manière suivante :

Puissance fiscale du véhicule	Jusqu'à 2.000 Kms	De 2.001 à 10.000 Kms	Après 10.000 Kms
5CV et moins	0,29 €	0,36 €	0,21 €
6 et 7 CV	0,37 €	0,46 €	0,27 €
8CV et plus	0,41 €	0,50 €	0,29 €

Les indemnités de mission s'appliquent de la manière suivante :

	Taux de base	Grandes Villes et communes de la métropole du Grand Paris	Commune de Paris
Hébergement	70,00 €	90,00 €	110,00 €
Déjeuner	15,25 €	15,25 €	15,25 €
Dîner	15,25 €	15,25 €	15,25 €

Une commune dont la population légale est égale ou supérieure à 200.000 habitants est considérée comme « Grande ville ».

Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'approuver la revalorisation des frais de déplacement.

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver la revalorisation des frais de déplacement.**

**À Clermont-Ferrand, mardi 07 janvier 2020.**

**Dominique ADENOT,  
Président.**

